

# RELEVÉ DE DÉCISION du 25 novembre 2020 COMMISSION EUROPE - INTERNATIONAL



Ce relevé de décision est complété par le diaporama de restitution et la lettre d'information diffusée en amont de la commission, ainsi que le diaporama de RNF, disponibles sur extranet.

## Présents :

**FPNRF** : D. Lévêque, Président référent ; M. Cruège, Directeur référent ; E. Brua, Directeur ;

**PNR et Régions** : V. Hidalgo, S. Casasayas, O. Holm, C. Klipfel ;

**Partenaires** : M. Jouen - CORP, F. Taberlet - RNF (invité).

## INFORMATIONS AU RESEAU ISSUES DU TOUR DE TABLE

M. JOUEN indique qu'elle participe au **Groupe de prospective** (40 personnes de toute l'UE) lancé en septembre 2020 par la **DG Agri** sur le développement rural « **Long-term vision for rural areas** » dont les travaux peuvent être intéressants à diffuser. >> *Pour plus d'informations* : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12525-Long-term-vision-for-rural-areas>

O. HOLM indique que la version finale des outils (**MOOC Tourisme durable**) conçus dans le cadre du projet Erasmus+ (Europarc) sera présentée à Bruxelles mi-2021.

O. HOLM, au titre de membre du CA d'EUROPARC, rappelle que les **cotisations des membres d'EUROPARC** sont vitales pour permettent un fonctionnement correct et pérenne d'EUROPARC (équipe et projets), or de nombreuses cotisations manquent.

## ETUDE DE PREFIGURATION – INTERRESEAUX

F. TABERLET – RNF présente le cadre et l'avancement de l'**étude de préfiguration** lancée entre 4 réseaux d'Aires Protégées (RNF, FCEN, FPNRF, les Parcs nationaux) concernant la structuration d'une cellule d'assistance dédiée à la coopération internationale (*cf diaporama*).

L'ensemble des participants approuve l'intérêt de créer un réseau de coopération spécifique aux aires protégées.

Après échanges, les membres de la Commission soulignent tous l'**importance de trouver un système souple qui permettent les 2 niveaux d'organisation et de mobilisation d'une part par structure, et d'autre part par personne ressource / expert**. Il est proposé d'envisager également le traçage des personnes ressources y compris lorsqu'elle sort de sa structure voire des 4 réseaux d'AP associés.

La **caractérisation** de ces ressources (structures, personnes) mérite une attention forte car elle sera la base de la cellule : liste de critères à établir pour définir les éléments conférents une capacité d'intervention à chaque structure/personne (niveau d'expertise : junior, senior...).

S. CASASAYAS rappelle l'intérêt de l'ancien réseau Adecia et questionne sur le contact à établir avec FranceAgriMer, notamment pour voir le fonctionnement actuel.

V. HIDALGO rappelle l'intérêt d'**associer les Aires Marines Protégées**. Elle suggère d'avoir des séances de travail collective pour avancer sur les différents points de l'étude de préfiguration. Elle attire l'attention sur l'importance d'évaluer et obtenir les moyens humains requis pour le fonctionnement de cette cellule.

E. BRUA évoque l'intérêt d'examiner les **liens possibles avec Expertise France** et souligne l'attention à porter aux financements requis pour la mise en œuvre d'une telle cellule. Il demande également la convention qui est prévue entre les 4 réseaux pour l'étude.

Il ajoute aussi le caractère indispensable d'intégrer les élus pour compléter l'expertise technique dès lors que la coopération concerne le concept et l'adaptation de l'Aire Protégée.

E. BRUA demande également à sensibiliser l'AFD sur le fait que pour les Aires Protégées qui s'engagent cela constitue une charge de travail supplémentaire qui nécessite donc de faciliter aussi ce type de prise en charge financière de l'ingénierie. V. HIDALGO complète en questionnant sur l'intégration des Régions et Départements à cette cellule ou à son fonctionnement car ces acteurs sont des financeurs clés de la coopération décentralisée.

M. JOUEN ajoute que le croisement experts et structures est, pour elle, une garantie de pérennité et également d'exemplarité et d'innovation.

F. TABERLET apporte plusieurs éléments de réponses aux membres de la commission :

- les éléments de cadrage technique font l'objet de travaux et restent ouvert à modification, l'inter-réseau se donnant jusqu'à février – mars pour réfléchir et valider des propositions et conclusions de l'étude de préfiguration.
- les AMP est prise en compte parmi les acteurs spécifiques à associer à la démarche, en revanche l'AFD a fait le choix de partir sur la base des 4 réseaux d'aires protégées organisés, en attendant la stabilisation de la structuration de l'OFB.
- une articulation avec d'autres partenaires majeurs est envisagée, après le lancement officiel de l'étude (signature de convention AFD/RNF et tenue du Comité de pilotage) en particulier l'OFB pour le volet AMP ainsi que l'UICN.
- l'AFD a ajouté une nouvelle dimension à l'étude avec une demande forte d'avoir accès à un pool de Bureaux d'Etudes reconnus pour leurs travaux avec les Aires protégées.
- la convention de partenariat sera transmise rapidement à chacun des réseaux.
- Expertise France conforte la tendance en coopération à vouloir passer d'expertises techniques à des coopérations structurantes, entre territoires.
- la question financière est en train d'évoluer, une négociation est en cours avec l'AFD pour assurer le financement de la phase Test suivant l'étape de préfiguration avec 70 k€ auquel s'ajouterait une enveloppe complémentaire dédiée en cas de projet pilote.
- le message concernant l'importance de prendre en charge financièrement l'ingénierie sera transmis à l'AFD lors du prochain comité de pilotage.
- Après un premier contact, Expertise France qui va faire partie du Groupe AFD pourrait être une solution intéressante pour porter la cellule, car il peut traiter en gré à gré et sous-traiter des réalisations à d'autres structures. L'AFD semble réticente à cette solution pour l'instant notamment au motif que le partenariat AFD/Expertise France est encore en calage et qu'il fonctionne à ce stade d'une façon relativement proche de celle d'un BE autonome.

## EUROPARC

E. BRUA indique que le Bureau de la Fédération et le groupe des Directeurs ont demandé de **faire un point sur la représentation de la Fédération à EUROPARC.**

Il partage également l'information récente de la sollicitation d'EUROPARC à la Fédération pour réfléchir sur l'organisation, **en France, de la Conférence annuelle d'EUROPARC en 2022.**

Ce projet va être discuté avec EUROPARC. Cela peut permettre de redynamiser la participation des membres français, sous réserve de disposer du temps et des moyens humains, et de la compatibilité ou mutualisation possible avec d'autres événements tel que le séminaire Natura 2000 (examiner la possibilité de combiner les 2 événements par exemple en distinguant ½ journée pour le réseau français et ½ journée sur une séquence internationale).

O. HOLM indique qu'il y a besoin d'un apport du pays organisateur tout en précisant que le co-organisateur a une forte influence sur le choix des thématiques abordés dans les activités de la Conférence.

Il souligne l'intérêt potentiels de plusieurs sujets croisant les intérêts des Parcs français et d'EUROPARC : Natura 2000 (existence d'un groupe de travail), communication, démarche contractuelle (N2000, AP) peu répandue dans les autres pays.

S. CASASAYAS propose la gestion des fonds comme sujet intéressant pour un échange du réseau N2000.

E. BRUA et O. HOLM rappelle la forte attente d'Europarc à l'égard des membres français pour une valorisation et un partage des expériences des Parcs français sur plusieurs sujets.

M. CRUEGE confirme l'intérêt de réfléchir et travailler pour répondre à plusieurs questions : les attentes des Parcs et de la Fédération sur la participation à Europarc (quels sujets, quelles missions, quelle représentation politique, les messages à porter, rôle d'influence – lobbying).

## PROGRAMMATION 2021

- **Priorité à donner à l'organisation d'un séminaire**, temps fort (bilan, se donner une visibilité, montrer en quoi les Parcs sont acteurs de la coopération internationale, perspectives et propositions), et organiser les autres activités en fonction.
- **Congrès** : réfléchir pour organiser un temps fort visant à valoriser la coopération internationale sur la base du programme élaboré pour le Congrès en Brière reporté en 2021, et selon la liste des délégations et représentants étrangers inscrits.
- **Commissions** : Réfléchir et expérimenter un nouveau format en distinguant 2 parties :
  - ½ journée en groupe restreint : arbitrage, prise de décision, position pour le Bureau
  - ½ journée ouverte à tous : échanges, retours d'expériences...
- **Priorité à donner aux activités suivantes** :
  - Formaliser et poursuivre les différents niveaux d'accompagnement de la Fédération auprès des parcs dont juniors ;
  - Capitaliser, transférer et diffuser, être plus présents individuellement et collectivement ;
  - Liens avec les Régions et les Départements à l'échelle de chaque Parc et du réseau, en lien avec la coopération décentralisée.